

CHARTRE DU FOYER DES APPRENTIS

- 1.** Le respect de la dignité et des besoins des jeunes sont au centre de notre action éducative
- 2.** Toute personne accueillie dans notre institution a des besoins fondamentaux tels que se nourrir, se reposer, se développer physiquement, psychiquement, socialement, auxquels nous devons répondre.
- 3.** Nous considérons chaque résident comme un interlocuteur, à ce titre, il est associé aux décisions concernant son quotidien ainsi que la mise en place de son projet individuel et professionnel.
- 4.** Le résident doit pouvoir acquérir la plus large autonomie possible dans tous les domaines
- 5.** Une attention particulière est accordée au respect de la vie privée et de l'intimité du résident, ainsi qu'à la prévention de toutes sortes de maltraitances.
- 6.** Tout abus de pouvoir est exclu
- 7.** Les résidents bénéficient de la mise en place d'une instruction scolaire, d'une formation professionnelle, d'un travail utile ou une occupation leur permettant de s'épanouir.
- 8.** Nous respectons le rôle des familles et valorisons leur expertise parentale
- 9.** Nous agissons avec rigueur et professionnalisme
- 10.** Nous veillons à la qualité des collaborations entre tous les professionnels concernés.
- 11.** Nous cultivons un regard positif sur tous les partenaires du placement et élaborons les réponses avec eux.

Lu et approuvé, le